

20 juil 2017 -19:13

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2017](#)

## Modification de la loi concernant le financement des PME

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi concernant le financement des petites et moyennes entreprises.

La loi du 21 décembre 2013 relative à diverses dispositions concernant le financement des PME et le code de conduite y afférent ont fait l'objet d'une évaluation. L'avant-projet de loi vise à offrir une solution à certains problèmes constatés lors de l'évaluation, tout en poursuivant les objectifs sous-jacents qui étaient à l'origine de la loi.

L'avant-projet de loi répond aux objectifs suivants :

- améliorer l'information précontractuelle et l'accompagnement des PME
- diminuer les lourdeurs administratives pour les microcrédits
- encadrer le recours à des sûretés et garanties
- amender le régime des indemnités de remplacement
- corriger certaines imperfections techniques de la loi

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Avant-projet de loi portant modification de la loi du 21 décembre 2013 relative à diverses dispositions concernant le financement des petites et moyennes entreprises*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des  
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale  
rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 00  
<http://www.vanoverveldt.belgium.be>

Service de presse de Willy Borsus, ministre des Classes  
moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de  
l'Intégration sociale  
Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1  
1060 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.borsus.belgium.be>